Accusé de réception en préfecture 021-242100410-20210630-CM20210630 046-DE

Date de télétransmission : 05/07/2021 Date de réception préfecture : 05/07/2021

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

### du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 30 juin 2021

Président: Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 24 juin 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86 Nombre de présents participant au vote : 70

Nombre de membres en exercice : 86 Nombre de procurations : 9

## Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN Monsieur Pierre PRIBETICH Monsieur Thierry FALCONNET Madame Nathalie KOENDERS Monsieur José ALMEIDA Monsieur Rémi DETANG Madame Sladana ZIVKOVIC Monsieur Jean-François DODET Madame Françoise TENENBAUM Monsieur Jean-Patrick MASSON Monsieur François DESEILLE Monsieur Dominique GRIMPRET Madame Danielle JUBAN Madame Géraldine CHEDOZ suppléante de M. Jean-Claude GIRARD Madame Claire TOMASELLI Monsieur Philippe LEMANCEAU Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN Monsieur Antoine HOAREAU Monsieur Hamid EL HASSOUNI Monsieur Benoît BORDAT Madame Christine MARTIN Madame Nadjoua BELHADEF Madame Océane CHARRET-GODARD

Monsieur Denis HAMEAU Monsieur Nicolas BOURNY Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM Monsieur Christophe AVENA Madame Stéphanie VACHEROT Monsieur Marien LOVICHI Madame Dominique MARTIN-GENDRE Monsieur Christophe BERTHIER Monsieur Georges MEZUI Madame Laurence FAVIER Monsieur Massar N'DIAYE Monsieur Jean-François COURGEY Monsieur Emmanuel BICHOT Madame Caroline JACQUEMARD Madame Céline RENAUD Monsieur Laurent BOURGUIGNAT Monsieur Bruno DAVID Madame Laurence GERBET Madame Claire VUILLEMIN Monsieur Olivier MULLER Madame Karine HUON-SAVINA Monsieur Patrice CHATEAU Monsieur Lionel SANCHEZ Monsieur Nicolas SCHOUTITH Monsieur Patrick AUDARD

Monsieur Léo LACHAMBRE Madame Hana WALIDI-ALAOUI Monsieur Samuel LONCHAMPT Madame Bénédicte PERSON-PICARD Madame Catherine VICTOR Madame Dominique BEGIN-CLAUDET Monsieur Laurent GOBET Monsieur Jean DUBUET Madame Anne PERRIN-LOUVRIER Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY Madame Céline TONOT Monsieur Jean-Marc RETY Madame Catherine PAGEAUX Monsieur Didier RELOT Madame Monique BAYARD Madame Catherine GOZZI Monsieur Philippe SCHMITT Madame Isabelle PASTEUR Monsieur Frédéric GOULIER Madame Noëlle CAMBILLARD Monsieur Cyril GAUCHER Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX

#### Membres absents:

Monsieur Guillaume RUET Madame Kildine BATAILLE Monsieur Patrick CHAPUIS Monsieur Gaston FOUCHERES Monsieur Jean-Michel VERPILLOT Monsieur Patrick BAUDEMENT Monsieur Philippe BELLEVILLE Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur François REBSAMEN Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Céline RENAUD Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Madame Océane CHARRET-GODARD

DM20210630 046 N°46 - 1/2

#### **OBJET: CULTURE ET SPORTS**

# Piscine du Carrousel – Contrat de délégation de service public – Révision et création de tarifs.

Le Conseil métropolitain a, par délibération du 20 décembre 2018, approuvé le choix de l'Union nationale des Centres sportifs de Plein (UCPA) comme délégataire de service public pour l'exploitation de la piscine métropolitaine du Carrousel.

Conformément à l'article 42 de la convention de délégation de service public, conclue le 2 janvier 2019, avec la société dédiée LS Carrousel 21, filiale de l'UCPA, les tarifs de cet établissement peuvent être révisés, au 1er septembre de chaque année, selon une formule contractuelle.

Cette dernière consiste à appliquer aux tarifs existants un coefficient multiplicateur, calculé selon une indexation sur divers paramètres tels que le coût des salaires, du chauffage, de l'eau, de l'électricité et de frais divers liés à l'équipement.

Cette démarche de révision tarifaire n'a pas été sollicitée par le délégataire, depuis l'ouverture au public de l'établissement, le 14 septembre 2019.

Ainsi, en accord avec l'exploitant, il est proposé, à compter du 1er septembre 2021, d'adopter les tarifs révisés, joints en annexe, avec pour objectif de conserver une large accessibilité à cet établissement aquatique et à la pratique sportive ainsi que de compléter l'offre initiale de services avec la création de nouveaux services.

Cette création d'une nouvelle offre de services répond d'une part, à l'objectif d'enrichissement et d'attractivité du service au profit des usagers et d'autre part, au souhait de pérenniser les tarifs de lancement promotionnel (abonnements annuels) proposés, en vertu de l'article 20 de la convention précitée, à la demande de Dijon métropole, par le délégataire dès l'ouverture de l'équipement.

# Le Conseil, Après en avoir délibéré, Décide :

- **d'adopter** les tarifs applicables à compter du 1er septembre 2021 tels que présentés en annexe de la présente délibération;
- **d'approuver** la création de nouvelles prestations à compter du 1er septembre 2021 telles que présentées annexe de la présente délibération.

Scrutin Pour: 79 Abstention: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

DONT 9 PROCURATION(S)

DM20210630 046 N°46 - 2/2